

LES PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

Compléments indissociables, les pratiques musicales collectives, hors celles pratiquées en cours, sont nombreuses, variées et complètent les différents enseignements musicaux. Tout en permettant une rencontre et une collaboration avec des artistes reconnus, les pratiques musicales collectives donnent lieu chaque année à la création de spectacles de qualité associant souvent musique, théâtre, danse et arts visuels.

Uniques en France, trois types de pratiques musicales collectives, d'une durée entre 30 minutes et 2 heures, sont proposés au lycée P.L. Courier :

Le Grand Chœur : cet ensemble vocal est dédié à la réalisation de spectacles en lien avec la musique « populaire » ;

Le Petit Chœur : cet ensemble vocal est dédié à la réalisation de spectacles en lien avec la musique « savante » ;

Le Big Band : cet ensemble instrumental et vocal est dédié à la réalisation de spectacles en lien avec le Jazz et les musiques improvisées.



Web site

<http://lyc-paul-louis-courier-tours.tice.ac-orleans-tours.fr>

Matinée portes ouvertes

Pour rencontrer l'équipe pédagogique, les élèves et la Direction :

SAMEDI 13 MARS 2021

9H / 12H

Possibilité de visiter l'internat du lycée Bayet qui héberge nos élèves.

Lycée Paul Louis Courier

2 Place Grégoire de Tours

BP 11248 Tours

37012 Tours Cedex 1

Tél. : 02 47 60 35 05

Courriel : ce.0370039s@ac-orleans-tours.fr

LYCEE PAUL LOUIS COURIER



le lycée de tous les parcours

MUSIQUE

hors baccalauréat S2TMD



ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE ARTS : MUSIQUE

A partir de la classe de Première

Le lycée Paul-Louis COURIER de TOURS est le seul lycée public d'INDRE ET LOIRE à proposer en classe de Première et de Terminale l'enseignement de spécialité Arts - Musique. Cet enseignement est dérogatoire à la carte scolaire, c'est-à-dire qu'il est accessible aux élèves hors secteur du lycée Paul-Louis Courier si acceptation d'une demande de dérogation pour parcours particulier.

D'une durée de quatre heures de cours en première (six heures en terminale), intégrant de la pratique vocale collective avec le Petit Chœur (découverte et pratique de la musique « savante »), cet enseignement s'adresse aux élèves « mordus » de musique qui désirent développer à la fois leurs connaissances musicales et leur culture générale (nombreux liens avec l'histoire, avec l'évolution des arts, des sociétés et des mentalités...), aiguïser leur sens artistique créatif et critique et effectuer des pratiques musicales collectives riches et variées.

Il n'y pas de niveau particulier de solfège et de pratique instrumentale ou vocale exigé mais une pratique musicale personnelle régulière et assidue, au moins vocale, est requise.

Les thèmes de travail (« le son, la musique, l'espace et le temps », « la musique, l'homme et la société », « culture musicale et artistique dans l'histoire et la géographie ») et les pratiques musicales collectives (vocales / instrumentales) concernent tous les styles musicaux et sont différents et plus approfondis qu'en cours de musique optionnel.

4 heures en classe de Première

6 heures en classe de Terminale



ENSEIGNEMENT OPTIONNEL MUSIQUE de la 2nde à la Terminale

L'enseignement optionnel s'adresse à tous les élèves motivés ayant une pratique musicale même minimale mais assidue et qui désirent poursuivre après le collège l'étude de la musique au lycée jusqu'en classe de terminale par la découverte, l'écoute, l'analyse et la pratique de toutes sortes de musiques, du Moyen-âge à notre époque en passant par les musiques traditionnelles, le jazz, la musique pop.

Le programme d'étude et de pratique est centré sur la diversité de la pratique musicale dans le temps et dans le monde. On évoquera donc, non seulement des faits d'ordre musical mais aussi historique, artistique, social..., ce qui nécessite de la part des élèves, que ce soit dans la pratique ou dans l'étude, une grande curiosité et ouverture d'esprit.

L'option comporte par semaine deux heures de cours plus une heure de pratique collective vocale et/ou instrumentale au choix. Pour information cette année étaient proposées aux élèves les pratiques collectives suivantes (Grand Chœur, Petit Chœur, Big Band).

La pratique d'un instrument n'est pas assurée par le lycée, elle est conseillée mais non obligatoire, une pratique vocale assidue peut suffire. Il est donc tout à fait possible de suivre sans difficulté l'enseignement optionnel Arts-Musique sans être inscrit au Conservatoire.

Des partenariats privilégiés sont tissés avec différents organismes culturels tourangeaux (Grand Théâtre de Tours, Le Petit Fauchoux...) permettant aux élèves d'effectuer des visites et d'assister à des rencontres artistiques et des concerts.

L'enseignement optionnel Arts-Musique est dérogatoire à la carte scolaire, c'est-à-dire qu'il est accessible aux élèves hors secteur du lycée Paul-Louis Courier si acceptation d'une demande de dérogation pour parcours particulier. Rappelons que le lycée P.L. Courier est le seul établissement public d'Indre et Loire à proposer l'enseignement de spécialité Arts-Musique en classe de première.